

**Procès Verbal Séance du Conseil Municipal
du 8 septembre 2020**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 juillet 2020.

L'an deux-mil vingt, le huit septembre,
le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} septembre 2020

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr GAUDIN Renaud, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mme ELINEAU Claudine, Mr GAUDIN Julien.

Excusé : Mr BOURGEOIS Laurent

Madame CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée a été désignée secrétaire de séance.

1 – DECISION DU MAIRE :

Par délibération du 21 juillet 2020 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

- Décision du Maire :
- 24/07/2020 : Renonciation Droit de préemption parcelle A 1903, 16 Route de la Borderie, Le Lutron
- 29/07/2020 : Renonciation Droit de préemption parcelle A 2270 et 2272, Rue de St Joseph
- 27/08/2020 : Renonciation Droit de préemption parcelles A 1844 et 1846, 38bis Rue du Jaunay
- 31/08/2020 : Signature devis location nacelle pour pose des illuminations, pour un montant de 369.60 € TTC

2 – DELIBERATIONS :

DELIB N° 2020.09.01 : Vendée Logement : projet de logements locatifs Lotissement Les Brosses

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les démarches effectuées auprès de Vendée Logement concernant leur acquisition d'un lot dans le lotissement Les Brosses et la délibération n°2020.07.12 prise en ce sens. Il informe que suite à une erreur matérielle, il convient de rectifier celle-ci tel que rédigée ci-dessous :

Dans un courrier du 4 juin 2020, Vendée Logement confirme leur volonté d'acquérir le lot A au prix de 32 000 € TTC, afin de réaliser 4 logements (8 000 €/logement).

Cette offre est assortie des conditions suspensives usuelles, à savoir :

- Obtention de l'agrément de l'Etat en 2021 pour la réalisation de l'opération
- Obtention par Vendée Logement des garanties d'emprunts nécessaires
- La viabilisation tous réseaux de l'îlot pour 4 logements
- PC obtenu et purgé de tout recours et retrait administratif
- Sous réserve que la nature du sol n'engendre pas de surcoût important rendant l'opération non réalisable

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Donne son accord pour la réalisation de ce projet tel que décrit ci-dessus.*
- *Décide que cette délibération annule et remplace la délibération n°2020.07.12 du 21 juillet 2020.*

DELIB N°2020.09.02 : SyDEV : Participation extension Lotissement Les Broses Tranche 1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement du nouveau lotissement communal : Les Broses (Tranche 1), nécessite une extension du réseau électrique. Il présente le dossier établi par le SyDEV pour la desserte de ce projet.

Le coût maximum des travaux s'élève à 154 076.00 € HT. Le SyDEV participe à hauteur de 40 % pour les réseaux électriques, il reste donc à la charge de la commune une participation de 126 071.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Donne son accord pour la prise en charge de cette participation d'un montant maximum de 126 071.00 € TTC.*
- *Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention avec le SyDEV.*

DELIB N°2020.09.03 : SyDEV : Participation effacement télécom seul - Lotissement Les Broses Tranche 1 (N°affaire E.ER.138.19.001)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement du nouveau lotissement communal : Les Broses (Tranche 1), nécessite un effacement du réseau télécom. Il présente le dossier établi par le SyDEV pour la réalisation de ce projet.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 25 488.00 € HT soit 30 586.00 € TTC. Le SyDEV participe à hauteur de 35 %, il reste donc à la charge de la commune une participation de 19 881.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Donne son accord pour la prise en charge de cette participation d'un montant maximum de 19 881.00 € TTC.*
- *Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention avec le SyDEV.*

DELIB N° 2020.09.04 : Vendée Eau : Participation extension Lotissement Les Broses Tranche 1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement du nouveau lotissement communal : Les Broses (Tranche 1), nécessite une extension du réseau d'eau. Il présente le dossier établi par Vendée Eau pour la desserte de ce projet.

Le coût des travaux s'élève à 28 813.81 € HT, avec une participation de Vendée Eau à hauteur de 50 %, il reste donc à la charge de la commune une participation de 14 406.90 € HT soit 17 288.28 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Donne son accord pour la prise en charge de cette participation d'un montant de 14 406.90 € HT soit 17 288.28 € TTC.*
- *Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention avec Vendée Eau.*

DELIB N° 2020.09.05 : Densification Les Blaires – Modification Prix de vente lot 3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le lot 3 réalisé sur l'ancien espace vert des Blaires est toujours à vendre, malgré plusieurs personnes intéressées, celles-ci n'ont jamais concrétisées l'achat, n'ayant pas eu les financements nécessaires. Il rappelle également que le prix avait été descendu une nouvelle fois en janvier 2020 (Delib n° 2020.01.07) à 34 000 € TTC (dont 5 453.61 € de TVA sur marge).

Il informe le Conseil que de nouveaux acquéreurs se sont présentés à la mairie et ont fait une proposition d'achat à 32 000 € TTC.

Il propose donc au Conseil de modifier le prix de ce terrain et de fixer le nouveau prix de vente pour les futurs acquéreurs à :

- 32 000 € TTC (dont 5 120.28 € de TVA sur marge) hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- *De valider la proposition de Mr le Maire et fixe le nouveau prix du lot 3 comme indiqué ci-dessus*
- *Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tout document à intervenir.*

- Cette délibération annule et remplace la précédente (n°2020.01.07)

DELIB N° 2020.09.06 : BUDGET PRINCIPAL - DM N°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des inscriptions et virements de crédit, afin de faire face à des dépenses non budgétées au BP, et notamment liées à l'épidémie de Covid19.

Il propose donc les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6531	Indemnités des élus	-3 135.00	
65888	Autres (arrondis TVA)	5.00	
6718	Autres charge exceptionnelles	1 130.00	
023	Virement à la section d'investissement	2 000.00	
Total section de fonctionnement		0 €	0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement		2 000.00
204171	Autres EPL (sydev)	2 563.50	
2121	Plantations	-1 763.50	
2158	Autre matériel et outillage	1 200.00	
Total section d'investissement		2 000.00 €	2 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte à l'unanimité la proposition du Maire

DELIB N° 2020.09.07 : CCPA - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE CARBURANT

Pour répondre à l'objectif d'amélioration de la performance des marchés publics, Monsieur le Maire propose de constituer un groupement de commandes en application de l'article 8 du code des marchés publics entre la Communauté de Communes du Pays des Achards et certaines des communes membres adhérentes pour la fourniture de carburant.

Une convention entre les communes adhérentes au service et la Communauté de Communes définit les modalités de fonctionnement de ce groupement.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention pour le groupement de commandes entre la commune de Martinet la Communauté de communes du Pays des Achards et les communes adhérentes pour la fourniture de carburant.*
- DESIGNE la Communauté de Communes coordonnatrice du groupement de commande,*
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.*

DELIB N° 2020.09.08 : CCPA - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES FOURNITURES DE BUREAU

Pour répondre à l'objectif d'amélioration de la performance des marchés publics, Monsieur le Maire propose de constituer un groupement de commandes en application de l'article 8 du code des marchés publics entre la Communauté de Communes du Pays des Achards et certaines des communes membres adhérentes pour les fournitures de bureau.

Une convention entre les communes adhérentes au service et la Communauté de Communes définit les modalités de fonctionnement de ce groupement.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention pour le groupement de commandes entre la commune de Martinet la Communauté de communes du Pays des Achards et les communes adhérentes pour les fournitures de bureau
- **DESIGNE** la Communauté de Communes coordonnatrice du groupement de commande,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

DELIB N° 2020.09.09 : ETAT (DSIL) – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE

Mr le Maire informe le Conseil que la commune, suite à une nouvelle campagne de subvention d'investissement de l'Etat, pourrait bénéficier au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), d'une subvention pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle polyvalente.

Le montant de la subvention pourrait atteindre 20 % du montant HT du projet, dans la limite du plafond de 80% d'aides publiques pouvant être accordées à un même projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide de demander une subvention à l'Etat, dans le cadre de la DSIL, en vue de participer au financement de la rénovation et de l'extension de la salle polyvalente,**
- **Autorise le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

DELIB N° 2020.09.10 : APPEL A CANDIDATURES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL « VERS DE NOUVELLES SOLUTIONS DE LOGEMENTS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP » :

M. le Maire présente au Conseil Municipal un appel à projets du Conseil Départemental pour soutenir des initiatives ayant vocation à répondre à un enjeu de diversification de l'offre de logement pour les personnes en situation de handicap. Le public concerné par le projet est le suivant :

- personnes vivant chez leurs parents ou pour lesquelles la vie en établissement ne semble plus adaptée,
- personnes en situation de handicap ayant la capacité et le souhait de vivre dans ce type d'habitat
- personnes dont le logement est inadapté au handicap, et pour lequel le coût d'adaptation est trop élevé...

Les logements concernés pourront être habités par des personnes non handicapées et/ou uniquement par des personnes en situation de handicap (moteur, mental, psychique, sensoriel...).

Pour être éligible, le projet doit se situer dans le centre-ville d'une commune présentant un tissu de services développé et adapté au public visé. Le lieu choisi sera en cohérence avec les besoins du public accueilli.

Les logements et les parties communes devront nécessairement être accessibles aux personnes en situation de handicap.

L'habitat inclusif doit également permettre l'utilisation d'un ou plusieurs locaux communs, accessibles au sein du bâtiment ou à proximité.

Le projet devra aussi favoriser la participation sociale et citoyenne (habitants, familles, voisinage...) et s'appuyer sur des partenariats avec :

- les services sociaux (CCAS/CIAS, MDSF) ou médico-sociaux (SAVS, SAD...),
- les acteurs du soin (SSIAD, maison de santé, cabinet infirmier, hôpital local...),
- les associations locales de loisirs, culturelles, sportives,
- les familles, le voisinage...

Les projets lauréats porteront un regard attentif sur :

- la qualité du projet de vie collective et du projet de vie sociale favorisant l'autonomie des personnes,
- la pertinence du projet au regard du besoin du territoire et du public cible,
- la démarche partenariale, notamment l'inscription dans la vie locale,
- le modèle économique (équilibre financier, adéquation avec les ressources des bénéficiaires...)

Dans ce cadre, le Conseil Départemental apportera son soutien via une subvention sur fonds propres sur l'investissement immobilier, dans la limite de 100 000 € par opération.

La Commune de Martinet, bien que modeste, possède déjà de nombreux atouts pour accueillir un projet de ce type. A mi-chemin entre Aizenay et Les Achards, Martinet, forte de ses 1 148 habitants, se situe au cœur d'un secteur foncièrement très demandé. C'est une Commune où il fait bon vivre avec quelques commerces de proximité, une épicerie bar et un salon de coiffure.

Dans ce contexte, l'ancienne structure d'accueil des personnes âgées, appartenant pour l'heure au diocèse de Luçon et aujourd'hui en vente. Composée de locaux communs et de chambres, avec un magnifique parc arboré de 2 hectares au sud, pourrait se prêter à l'accueil de personnes en situation de handicap.

M. le Maire souligne également que la population est très investie dans la vie locale avec une richesse d'associations, des animations tout au long de l'année (dont le Festival « la tête dans le Sable », où l'on a plaisir à se retrouver. Nul doute que la venue d'un nouveau projet, en plein cœur du centre bourg, accueillant à la fois des personnes en recherche d'autonomie et éventuellement des aidants cherchant un lieu pour se ressourcer, serait fort appréciée par les habitants.

Le portage foncier pourrait être assuré, à la demande de la Commune, par l'Etablissement Public Foncier, en vue d'un investissement locatif à long terme.

M. le Maire précise enfin que l'ensemble des communes du pays des achards est favorable à ce projet et encourage la Commune à candidater pour que sur le territoire du Pays des Achards, nous puissions, aux côtés des structures d'accompagnement à l'emploi, proposer une offre d'hébergement adaptée pour le public en situation de handicap, solution qui n'existe pas à ce jour à l'échelle du territoire communautaire.

Le projet n'est pas totalement arrêté, mais au regard des enjeux et des atouts de la Commune, il importe de faire acte de candidature auprès du Conseil Départemental dans les délais imposés. M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer sur l'opportunité d'un tel projet et la poursuite des investigations.

Après l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- *De se porter candidat auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de l'appel à projets « Vers de nouvelles solutions de logements pour les personnes en situation de handicap », pour l'aménagement d'une structure d'accueil adaptée au cœur du centre-bourg de Martinet,*
- *Autorise M. le Maire à solliciter l'Etablissement Public Foncier pour accompagner la Commune dans le portage foncier de cette opération,*
- *Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches auprès des partenaires publics et associatifs pour poursuivre le montage du projet, étant entendu que le projet fera l'objet d'une prochaine délibération pour le portage foncier, le portage technique et institutionnel et l'approbation du plan de financement.*

3 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

➤ Communication :

- Choix d'un prestataire pour la mise à jour du site Internet. Mon Clocher.com a été retenue pour un montant de 1246.80 € (plus 250 €/an pour la maintenance). Présentation des différentes chartes graphiques proposées : par 12 voix contre 2, la charte 4 est choisie par le conseil.
- Panneau d'affichage : après renseignement sur le coût, qui s'avère relativement élevé, la commission a choisi de prendre un temps supplémentaire pour approfondir la réflexion (emplacement, types d'informations diffusées...)

➤ Commission voirie : samedi 26 septembre 2020 à 9h00

➤ CCPA :

- Schéma directeur modes actifs (Gabrielle Chariaud) : projet sur 10 ans visant à développer les moyens de déplacement tels que le vélo et la marche (développement des pistes cyclables et des liaisons entre les communes).
- Infrastructures sportives (Renaud Gaudin) : la réalisation d'une piste d'athlétisme aux Achards est toujours à l'étude (à côté de la piscine). Présentation d'un premier projet pour un coût d'environ 1.5 M d'€. Les travaux devront être commencés avant la fin de l'année pour pouvoir bénéficier de subventions.
- Economie (Pierre Menard) : visite des Zones Artisanales, réalisation d'un annuaire afin de mettre à jour l'ensemble des entreprises présentes sur le Pays des Achards.

